

de fermer à nos pêcheurs le marché américain. Le gouvernement canadien résolut de protéger ceux-ci et d'empêcher les américains de pêcher dans leurs eaux ; il leur donna toute la protection possible. On se rappelle les efforts de l'opposition pour ridiculiser ce que nous faisons, on se souvient de toutes les charges que M. Mitchell eut à subir à propos de sa flotte, destinée cependant à protéger cette industrie. Non-seulement nous eûmes une flotte, mais nous imposâmes un droit de 50 cent:ns par tonneau sur tous les navires américains venant pêcher dans les eaux canadiennes, et quand nous nous aperçûmes que ce droit n'était pas assez fort, nous l'élevâmes à \$2.00 par tonneau. Quand les Etats-Unis se furent convaincus que nous étions bien déterminés à protéger les droits de pêche incontestables de nos nationaux, ils jugèrent qu'il fallait régler la question au moyen d'un traité. Or, M. l'Orateur, personne n'ignore que non-seulement le traité de Washington a eu pour effet de rouvrir le marché des Etats-Unis à nos pêcheurs, grâce toujours à notre politique de protection, mais aussi qu'il y fut stipulé que l'on prendrait les moyens de déterminer la somme à être payée par le gouvernement américain pour l'usage de nos pêcheries. Toutes les personnes qui assistaient alors aux séances de cette Chambre se rappellent les sarcasmes et les injures que l'opposition nous lança à ce sujet ; on nous assura que nous n'obtiendrions rien. Cependant, résultat du traité de Washington, fruit des efforts de ceux qui étaient alors comme aujourd'hui au pouvoir et qui voulaient protéger nos pêcheries, nous avons obtenu par arbitrage une compensation de quatre millions et demi de dollars. Cela permet aujourd'hui à mon honorable ami, le ministre des finances, toujours désireux de protéger la grande, l'importante industrie de la pêche, de demander à cette chambre d'accorder une prime annuelle de \$150,000 aux pêcheurs dont les domaines de pêche ont été jusqu'à un certain point cédés par le traité de Washington aux pêcheurs étran-